



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT  
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

9 octobre 2025 ■ Vol. 54 # 4

## Général

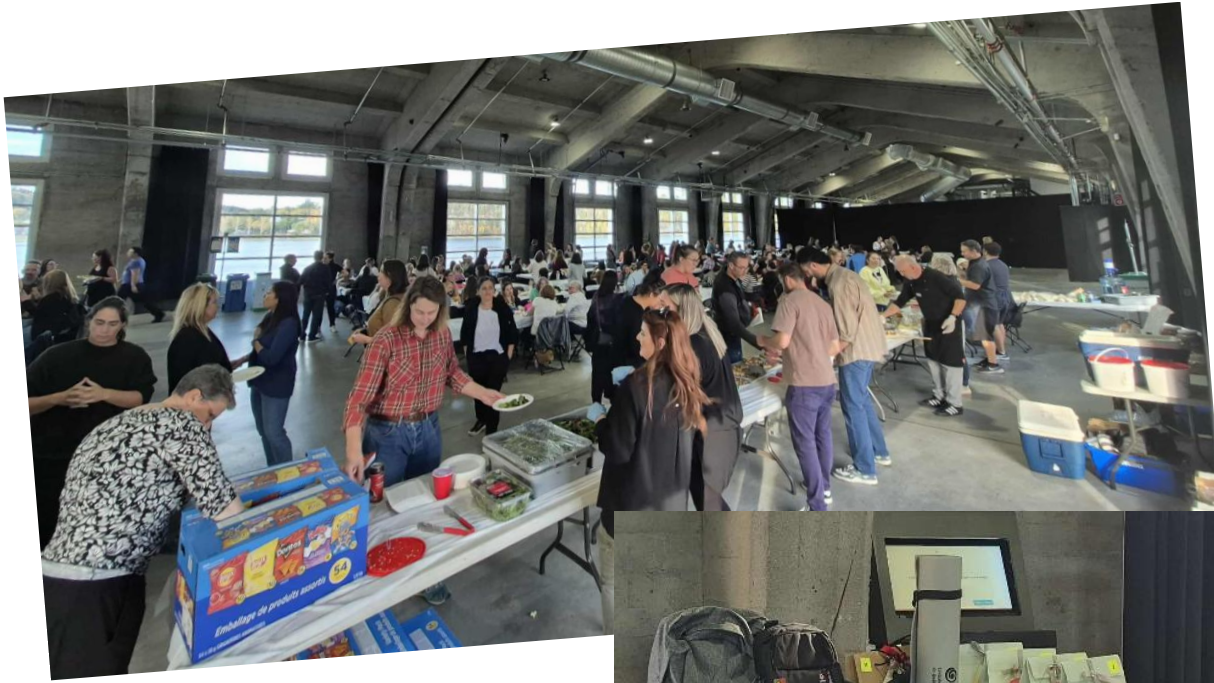
### 4 à 7 de la Journée mondiale des enseignants

Le jeudi 2 octobre s'est tenu notre rendez-vous festif pour souligner la Journée mondiale des enseignantes et des enseignants. Avec près de 300 personnes présentes, l'évènement fut un beau succès.

Le SES tient à remercier les membres du conseil d'administration et du comité de la relève pour leur contribution à cette activité. De plus, un montant de 400 \$ a été amassé grâce aux pourboires et sera redistribué par un tirage au sort pour des organismes venant en aide aux élèves dans nos écoles. D'ailleurs, si vous en connaissez, veuillez nous en informer ([ilanglois@ses-csq.com](mailto:ilanglois@ses-csq.com)) avant le 15 novembre 2025. Merci à tous les membres y ayant contribué.

Le SES tient à vous remercier pour votre présence en grand nombre!





## Activité de printemps - Sondage

Comme vous le savez, chaque année, nous organisons un 4 à 7 pour la Journée mondiale des enseignants et des enseignantes du 5 octobre. Vous êtes toujours nombreux à y participer et le Syndicat est heureux de vous offrir cette activité.

Le Conseil d'administration (CA) du SES désire sonder votre intérêt pour peut-être, éventuellement, organiser une deuxième activité. Le CA a pensé à un souper avec soirée dansante ainsi qu'une consommation. Possiblement qu'une légère contribution financière serait demandée. SVP, afin de connaître votre intérêt, nous vous invitons à remplir le Forms suivant : <https://forms.office.com/r/3ksdsrj1u0>

Vous avez jusqu'au 12 décembre 2025 pour y répondre.

## Vidéo des retombées de l'Offensive professionnelle et pédagogique

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a produit une vidéo afin de faire rayonner les retombées de l'Offensive professionnelle et pédagogique (OPP), notamment grâce à votre participation massive aux quatre opérations de consultation :

1. L'évaluation des apprentissages et le bulletin (9 615 membres répondants)
2. Les incivilités en milieu scolaire (7 023 membres répondants)
3. La violence envers le personnel enseignant (7 356 membres répondants)
4. L'utilisation des écrans (6 855 membres répondants)

Cette vidéo, mettant en vedette la vice-présidente à la vie professionnelle et pédagogique de la FSE, fait aussi un clin d'œil au colloque à venir et à la consultation préalable : [\*\*En action vers le colloque.\*\*](#)

Nous vous rappelons également que la troisième édition du colloque professionnel et pédagogique *Maîtres de notre profession se tiendra* les **30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2026**, au Centre des congrès de Québec.

Pour ceux et celles intéressés, bien vouloir donner votre nom à Isabelle au : [ilanglois@ses-csq.com](mailto:ilanglois@ses-csq.com)

**Quoi :** Colloque FSE

**Quand :** 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2026

**Où :** Centre des congrès de Québec

Avisez-nous rapidement de votre intérêt!

## Comité central SST

La première rencontre du comité central SST de l'année 2025-2026 a eu lieu le 24 septembre dernier.

Voici les membres du comité central SST :

### Partie patronale (Co-président : Lisa-Marie Chassé)

- 1 représentant du Service des ressources matérielles : Josée Hudon
- 1 représentant du Service des ressources humaines : Lisa-Marie Chassé
- 1 représentant des directions du secteur jeunes : Dominic Simard
- 1 représentant des centres de formation professionnelle : Andréanne Savard-Brassard
- 1 représentant des directions de la formation générale adulte : Annie Girard
- 1 représentant des services éducatifs : Isabelle Tremblay

### Représentants des travailleurs (Co-présidente : Christine Gilbert)

- 3 représentants des enseignants : Jany Lambert, Simon Lavoie et Christine Gilbert
- 2 représentants du personnel de soutien : Louis Guérin et Amélie Claveau
- 1 représentant des professionnels : Marie-Claude Corneau
- 1 représentant des travailleurs : Stéphanie Gagné

### Fin du régime intérimaire

Le régime permanent désigne un ensemble de dispositions de la Loi modernisant le régime SST (LMRSST) qui modifient la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et mettent en place l'application complète de plusieurs mécanismes de prévention et de participation, notamment :

- Les rôles des comités de santé et de sécurité (CSS);
- Les rôles des personnes représentantes en santé et en sécurité (RSS);
- La mise en place d'un programme de prévention.

Le régime permanent intègre désormais les risques psychosociaux (RPS) comme

risques à identifier, à corriger et à contrôler, au même titre que les risques physiques. Ces risques, causés par des facteurs liés à l'organisation du travail, aux pratiques de gestion et aux relations sociales, peuvent entraîner du stress, de l'épuisement professionnel et d'autres problèmes psychologiques et physiques. Les employeurs ont la responsabilité de mettre en place un programme de prévention pour y remédier, tandis que les travailleurs doivent signaler les risques qu'ils observent.

Ces dispositions sont en vigueur pour tous depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2025, malgré la réelle possibilité de voir un retrait de certaines fonctions pour les secteurs de l'éducation

et les services sociaux si le projet de loi 101 est sanctionné dans sa mouture actuelle.

Le PL101 aurait pour effet de réduire les rôles des CSS et des RSS dans les milieux de l'enseignement ainsi que de la santé et des services sociaux, venant discriminer nos milieux hautement composés de

femmes. Le projet de loi comporte également d'autres effets préoccupants à surveiller de près, notamment un processus de négociation en révision administrative qui pourrait nuire considérablement à plusieurs travailleuses et travailleurs.

### **La violence en milieu scolaire, c'est tolérance zéro!**

La violence en milieu scolaire correspond à tout comportement non désiré, perçu comme hostile ou nuisible, qui porte atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne, à ses droits ou à sa dignité. Elle peut être subie ou exercée, tant par les élèves que par le personnel scolaire.

La FSE-CSQ souhaite mettre un terme à la banalisation de la violence et de l'incivilité, peu importe leur forme. Par ses interventions, elle vise à éveiller la conscience collective et à encourager un changement de comportement chez les élèves ainsi que chez leurs parents.

Vous retrouverez sur notre site, à la page d'accueil, un bouton qui vous mènera à notre page sur la violence qui regroupe divers outils.



De plus, c'est avec grand plaisir que la CSQ présente un dossier complet sur la violence en milieu scolaire, [Agir contre la violence en milieu scolaire](#).

Il s'agit du fruit d'un travail de collaboration entre les fédérations du réseau scolaire de la CSQ, soit :

- ♀ La Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ)
- ♀ La Fédération du personnel professionnel de l'éducation (FPPE-CSQ)
- ♀ La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)
- ♀ La Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ)

La page Web est inspirée du guide *Pour éviter que la violence laisse des traces: guide de prévention et d'intervention envers le personnel de l'éducation*.

Vous pouvez le télécharger en version PDF.

[\*\*Consulter le guide\*\*](#)

Ce dossier comprend également les outils réalisés par le ministère de l'Éducation, à la demande de la CSQ et de ses fédérations qui ont participé à leur création.

Nous espérons que les informations contenues dans ce dossier vous seront utiles, que les initiatives mises en place dans les milieux porteront leurs fruits, et qu'un climat sain et sécuritaire, pour toutes et tous, s'instaurera dans l'ensemble de nos établissements.



## TU AS COMPLÉTÉ 60 UNITÉS OU PLUS DANS TON PROGRAMME DE FORMATION À L'ENSEIGNEMENT?

**Bonne nouvelle : tu peux maintenant faire une  
demande d'autorisation d'enseigner!**



### **Pourquoi faire cette demande?**

- C'est obligatoire pour obtenir un contrat d'enseignement;
- Les périodes travaillées à contrat comptent pour ton ancienneté;
- Le taux de suppléance est augmenté de 8,81\$/l'heure;
- C'est ta responsabilité de faire la demande.



### **Quelles sont les conditions?**

Pour déposer ta demande, tu dois :

- Être inscrit dans un programme universitaire agréé de formation à l'enseignement au Québec;
- Avoir réussi au moins 60 unités de ce programme;
- Avoir une attestation de ton employeur confirmant qu'il prévoit te confier un emploi pour l'année scolaire en cours.



### **Comment faire ta demande?**

C'est simple et c'est à toi de la faire :

**Clique ici pour remplir le formulaire**

Pour toute question, vous pouvez joindre :  
Madame Catherine Bouchard au 418-698-5000 poste 5260  
OU  
Madame Nathalie Potvin au 418-698-5000 poste 5248

